

ÉVALUATION DES **INCIDENCES SOCIALES :**

Exposé sur la recherche

Mal 1985

CONSEIL CANADIEN DE LA RECHERCHE
SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
(CCRÉE)

CCRÉE, 13^e étage, Immeuble Fontaine
200, boulevard Sacré-Coeur
Hull (Québec)
K1A 0H3

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
PRÉFACE	
1.0 INTRODUCTION *	1
2.0 CADRE DE RÉFÉRENCE	1
3.0 SUJETS DE RECHERCHE RELATIFS À L'ÉIS	3
3.1 Orientation de l'ÉIS	3
3.2 Limites du domaine	4
3.3 Prédiction et contrôle des incidences	5
3.4 Modalités institutionnelles	7
3.5 Évaluation de l'importance	9
4.0 PRIORITÉS ET RÉALISATION DE LA RECHERCHE	
DU CCRÉE	10
4.1 Priorités	10
4.2 Mise en oeuvre	11
BIBLIOGRAPHIE **	13
REMERCIEMENTS	14
ANNEXES : LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER D'OTTAWA	15
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL	16
LISTE DES MEMBRES DU SECRÉTARIAT	17

PRÉFACE

Le Conseil canadien de la recherche sur les évaluations environnementales (CCRÉE) a été créé le 30 janvier 1984 par le ministre fédéral de l'Environnement pour conseiller le gouvernement, l'industrie et les universités sur les moyens d'améliorer les méthodes scientifiques et techniques, et la marche à suivre utilisées pour l'évaluation des incidences environnementales. Le CCRÉE travaille actuellement à la création de programmes de recherche reliés à la réalisation des évaluations environnementales.

Le Conseil a choisi l'évaluation des incidences sociales (ÉIS) comme l'un des principaux domaines sur lesquels devraient porter les recherches, de sorte que le présent document décrit la façon dont le CCRÉE aborde les activités de recherche possibles dans ce domaine.

Lors de la préparation du présent exposé, le Conseil a commencé à solliciter l'opinion des particuliers et des organisations qui oeuvrent

dans le domaine des ÉIS. Une ébauche de ce document a servi de base à une journée de consultation très fructueuse pour plusieurs membres du milieu des ÉIS, qui a eu lieu à Ottawa en janvier 1985. Vous trouverez en annexe, une liste des participants à cette rencontre. Nous remercions Diane Erickson pour son appui dans l'élaboration de l'examen initial des questions.

Pour tout renseignement au sujet du programme général du Conseil en matière de recherche d'évaluation environnementale ou au sujet des recherches ÉIS décrites dans le présent exposé, prière de communiquer avec :

D^r M. Husain Sadar, gérant
Secrétariat du CCRÉE
13^e étage, Immeuble Fontaine
200, boul. Sacré-Coeur
Hull (Québec)
K1A 0H3

Tél. (819) 997-1000

1.0 INTRODUCTION

Les questions d'ordre social deviennent un élément de plus en plus important des évaluations environnementales. Dans le cas des grands projets soumis à l'examen public, les questions sociales sont souvent celles qui dominent au cours du processus et elles peuvent avoir une influence importante lors de la prise de décisions. Le premier exemple, d'ailleurs le plus connu, est celui de l'Enquête sur le pipeline de la vallée du Mackenzie; le Commissaire recommandait, dans ses conclusions, de retarder le projet d'exploitation du gaz naturel de l'Arctique principalement à cause des effets culturels et sociaux prévus sur les autochtones. Plusieurs processus d'évaluation des incidences comprennent maintenant, de façon routinière, une étude des questions sociales et économiques qui dépasse les changements sociaux directement reliés aux questions écologiques ou des ressources naturelles.

Pourtant, de nombreuses questions subsistent au sujet du contenu légitime quant à l'évaluation des incidences sociales et de l'efficacité des méthodes d'analyse et d'intégration des questions sociales à l'évaluation des incidences. Dix années se sont maintenant écoulées depuis les premiers rapports d'ÉIS au Canada, mais il n'y a pas de consensus sur la valeur du contenu de ces documents, les notions et les méthodes les plus fiables pour l'organisation de la recherche reliée à l'ÉIS et sur l'application des résultats des études lors de la prise de décision. On s'entend généralement pour dire que l'ÉIS n'a pas évolué comme prévu et que des changements importants d'ordre

pratique doivent être apportés.

En conséquence, le Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale a choisi de porter une attention particulière à l'ÉIS. L'objet du présent exposé est donc de définir les principaux sujets de recherche dans ce domaine et d'exposer le rôle que le CCRÉE espère jouer en vue de régler certaines des questions au moyen d'un programme de recherche qui commencerait immédiatement. Le CCRÉE a l'intention de collaborer autant que possible avec les organismes existants de financement et de recherche, afin d'optimiser son modeste budget de recherche.

Le document est divisé en trois parties. La première détermine le contexte de la discussion; la deuxième comporte une vue d'ensemble des principales questions sur lesquelles portera la recherche relative à l'ÉIS; et en conclusion, un énoncé des priorités établies par le Conseil est présenté avec un programme de mise en oeuvre.

2.0 CADRE DE RÉFÉRENCE

Le CCRÉE est convaincu que l'évaluation des incidences sociales fait partie intégrante de l'évaluation environnementale. Il a rejeté l'idée d'envisager les deux comme des domaines de recherche distincts, car cela serait irréaliste et nuisible à l'évolution de nos connaissances sur les changements environnementaux. Le Conseil croit que les liens entre les évaluations sociales et biophysiques doivent être raffermis et que la portée, l'objet et les méthodes de recherche utilisées relativement aux évaluations envi-

ronnementales doivent tenir compte de la très grande importance des valeurs sociales.

Tous les niveaux de l'analyse sociale pourraient être améliorée si l'on accordait une attention plus rigoureuse à la nature même des ÉIS et à tous les moyens possibles d'effectuer ces évaluations. Par exemple, un certain nombre de problèmes continus dans le domaine sont créés par les différentes opinions au sujet de l'ÉIS. Il se trouve sur les rayons des bibliothèques de nombreuses interprétations de l'ÉIS. Notre objectif, ici, n'est pas de les passer en revue ou de les redéfinir. Cependant, il nous a semblé utile d'exposer les perspectives qui guident l'étude du CCRÉE concernant les sujets de recherche.

L'ÉIS est considérée principalement comme un domaine d'enquêtes systématique; elle cherche à définir et à comprendre les conséquences sociales des changements prévus et les processus connexes. Elle suppose l'application de diverses méthodes d'analyse, l'obtention de documents à l'appui, ainsi que la communication des résultats. L'énoncé de l'ÉIS peut servir de fondement pour la prise de décisions et de source d'information publique. Ces caractéristiques peuvent être utiles pour différencier l'ÉIS de processus semblables visant les mêmes fins, notamment diverses formes de consultation publique.

L'ÉIS doit s'efforcer, avant tout, de protéger l'intérêt des personnes. Elle doit être à l'écoute de la collectivité, et axée sur les problèmes et les besoins de ceux qui font face aux changements ou aux perturbations. Il s'agit souvent

des "gens qui entravent" divers plans de développement. La raison d'être de l'ÉIS est de mieux connaître leurs préoccupations et d'en tenir compte lors de la prise de décisions. L'ÉIS évalue généralement quatre types de changements sociaux :

- a) les changements démographiques, soit les effets des augmentations ou des diminutions de la population sur les installations et services locaux, la cohésion des quartiers et la stabilité communautaire;
- b) les changements d'ordre économiques, soit les effets de l'apparition de nouveaux emplois et de revenus sur la stabilité financière de la population, l'assiette de l'impôt municipal et la viabilité des entreprises locales et des organismes de services sociaux;
- c) les changements reliés aux ressources, soit les effets des changements sur les ressources naturelles dont dépendent certaines personnes pour leur subsistance, leur emploi ou leurs loisirs.
- d) les changements d'ordre culturel, soit les effets des changements touchant démographie, l'économie et les ressources) sur les institutions, les traditions et les valeurs de la communauté ainsi que sur la qualité de la vie au sein des collectivités;

La principale préoccupation du CCRÉE est d'encourager des recherches susceptibles d'améliorer de façon concrète le fonctionnement des ÉIS et l'aptitude des résultats des ÉIS à influencer les décisions. En outre, il s'occupera des questions importantes reliées à la connaissance des conséquences sociales réelles associées à divers genres de projets de développement. Par conséquent, le CCRÉE entreprendra un ou deux projets de recherche reliés à l'ÉIS, et si possible, il trouvera des associés de recherche. En plus de son modeste programme de recherche, le Conseil tentera d'encourager d'autres organismes de recherche et groupes de financement à orienter leur recherche sur des problèmes particuliers de l'ÉIS.

3.0 SUJETS DE RECHERCHE RELATIFS À L'ÉIS

L'ÉIS est un nouveau domaine de théorie et de pratique qui fait déjà l'objet d'une documentation impressionnante. Par exemple, on a fait le point sur l'état des connaissances lors de récentes conférences nationales et internationales qui ont eu lieu au Canada. Il ressort de ces examens une longue liste de "problèmes" caractéristiques de l'ÉIS, qui demeurent en grande partie sans solutions, mais qui menacent pourtant l'évolution du domaine. Le Conseil a défini cinq sujets de grande importance qui devraient faire l'objet de recherche, en vue d'améliorer la théorie et la pratique des ÉIS :

- . ORIENTATION DE L'ÉIS
- LIMITES DU DOMAINE
- LIEN ENTRE LES PRÉDICTIONS ET LE CONTRÔLE DES INCIDENCES
- . DÉTERMINATION DE L'IMPORTANCE

- PROCÉDURES INSTITUTIONNELLES EN VUE DE LA RÉALISATION ET DE L'UTILISATION DES ÉTUDES DANS LA PRISE DE DÉCISIONS.

3.1 Orientation de l'ÉIS

Certains professionnels et groupes communautaires croient que l'ÉIS est une activité de développement communautaire, visant à influencer les forces politiques qui prennent les décisions au sujet des projets. D'autres, dont font généralement partie les organismes de réglementation, considèrent l'ÉIS comme un élément technique du processus de planification. Chacune de ces deux orientations suppose des théories et des méthodes de recherche tout à fait différentes.

La méthode technique ou de planification met en valeur la méthode scientifique comme moyen objectif de fournir de l'information aux décideurs. On insiste davantage sur des méthodes d'analyse rigoureuses bien établies en sciences sociales, des énoncés clairs et objectifs des pertes et des gains sociaux.

Le modèle de développement communautaire et politique est basé sur la conviction que des "intérêts" sont au cœur des décisions concernant l'environnement et que l'ÉIS est un moyen de rendre ces "intérêts" visibles et puissants. Ce modèle fait aussi ressortir la nature dynamique des incidences qui sont déterminées en partie par la perception positive ou négative qu'ont les gens des changements anticipés. Cette méthode n'exige pas d'analyse scientifique rigoureuse, mais d'excellentes aptitudes pour la communication et l'organisation, ainsi que la capacité de faire connaître les attitudes, les convictions et

les valeurs de ceux qui pourraient **être** touchés par **les** projets, de tel le façon que tous les **intérêts** soient débattus ouvertement par les décideurs en cause.

Le tableau I indique quelques-unes des dimensions de ces deux différentes façons d'envisager l'**ÉIS**.

Le **CCRÉE** s'intéresse aux questions suivantes :

- dans quelles conditions et pour quel genre de projet la méthode technique et de planification est-elle appropriée?
- dans quelles circonstances le modèle politique et de développement communautaire est-il mieux approprié à l'**étude** des problèmes **reliés** aux changements sociaux anticipés?
- quel les techniques et méthodes de recherche pourraient s'appliquer aux deux orientations?

3.2 Limites du domaine

Les limites géographiques, de contenu et de temps des études **relatives** aux **ÉIS** ne sont pas bien **établies**. Par exemple, pour définir l'étendue géographique d'une étude concernant une usine de gestion des déchets, faut-il se limiter aux collectivités adjacentes à l'**emplacement** ou inclure toutes les collectivités où les **résidents** jugent qu'ils en subiront les répercussions? Les limites de contenu posent un problème semblable. Le mot "social" a un sens tellement large qu'il est parfois inutile pour déterminer le contenu approprié d'une étude dans le contexte d'une **ÉIS**. Il y a deux éléments à considérer dans ce cas. Le premier est

celui de l'unité d'analyse sociale appropriée. L'étude **devrait-elle** porter sur les changements qui toucheront les personnes, la famille, les institutions communautaires ou les groupes **d'intérêt**? On peut souvent prévoir des changements sociaux à tous ces niveaux, mais il est difficile de déterminer s'il faut tous les évaluer dans le contexte de l'étude. Par conséquent, si l'on se penche sur la **possibilité** d'une réinstallation obligatoire occasionnée par un projet **hydro-électrique**, on peut **certainement envisager** des changements chez les personnes (perte de **contrôle**, sentiment d'impuissance, **accroissement** de l'anxiété), les **familles** (stress chez les membres de la **famille**, occasionné par les nouvelles priorités suite à l'obligation de déménager), les institutions communautaires (fermeture d'une école à cause du départ de 60 pour cent des élèves) et les groupes **d'intérêts particuliers** (le problème spécifique des **agriculteurs**, comparativement à ceux qui vivent sur des terres qui seront **Inondées**, mais qui ne vivent pas de ces terres). Quand on envisage les changements à tous ces niveaux, il faut tenir compte des difficultés du temps, des ressources et d'étendue. Par ailleurs, si l'on n'envisage pas les changements à tous ces niveaux, il faut **être** conscient des risques de décisions arbitraires et de l'absence de liens essentiels.

Le deuxième élément à envisager en ce qui concerne les limites de contenu est celui de la nécessité du projet. Dans quelle mesure l'étude **d'ÉIS examine-t-elle** cette question fondamentale? Si elle fait partie de l'étude, il faut alors se pencher sur les **solutions** de rechange du projet et analyser **leurs** conséquences

ces **sociales** possibles. Dans quel le mesure est-il raisonnable d'envisager toutes ces **possibilités**?

Il y a aussi les limites de temps de l'**ÉIS**. Les changements sociaux sont continuels. Ils surgissent constamment. Quel est donc la limite de temps **appropriée**, pour une étude, par exemple, des répercussions sociales de l'introduction d'une économie basée sur les salaires dans une collectivité autochtone de type traditionnel? Faut-il **envisager** les répercussions sociales possibles d'une telle entreprise sur une période de cinq ans, de vingt ans? Il est très difficile de déterminer au départ d'un cadre chronologique approprié.

L'aspect géographique, contenu et temps d'une analyse dans le contexte de l'**ÉIS** variera évidemment selon la nature des changements généralement associés à divers genres de projets. La perception du public des risques et des dangers devrait **être** un élément important dont on tiendra compte lors de la définition des limites des études **d'ÉIS, même** si la base "scientifique" de ces perceptions est faible.

Le **Conseil** souhaiterait qu'on réponde aux questions **suivantes** :

- Quelles lignes directrices pourraient être appliquées afin d'établir les limites géographiques, de temps et de contenu **appropriées** des études **d'ÉIS**, concernant les divers genres de projets et de collectivités?
- Quel est le **rôle** de ceux qui seront le plus touchés par le choix des **limites** appropriées à chaque étude **d'ÉIS**?

- De quelle façon évalue-t-on les **problèmes** socio-économiques afin de faire ressortir les questions les plus critiques? Quels sont les points usuels et préférés d'intégration de l'**ÉIS** au processus d'évaluation environnementale?

3.3 Lien entre les prédictions et le contrôle des incidences

L'**ÉIS**, dont le **rôle** est de prévoir les changements sociaux vitaux associés à la **réalisation** de projets, a rarement impressionné les décideurs et les membres des collectivités. Des efforts récents de contrôle des changements **socio-économiques réels** associés à des projets donnés et la comparaison de ces changements **réels** aux changements prévus dans le cadre des études **d'ÉIS** ont **révélé** d'énormes différences. Il y a évidemment plusieurs raisons pour expliquer ces différences. Certains doutes quant aux méthodes **utilisées** pour la préparation de l'**ÉIS** semblent **être** bien fondés. Cependant, il est aussi important de **reconnaître** que la difficulté d'anticiper les changements sociaux ne sera **si-bien** réduite que **lorsqu'on** disposera d'une base de connaissances beaucoup **plus** vaste sur les mécanismes du changement social et leurs relations de cause à effet. Un contrôle plus rigoureux des répercussions est une façon d'approfondir ces connaissances.

Certaines personnes, oeuvrant dans le domaine, souhaiteraient que l'**ÉIS** mette davantage l'accent sur le contrôle et la gestion des incidences. Ainsi, l'**objectif** de l'**ÉIS** serait d'évaluer les changements associés à un projet particulier au cours de sa réalisation. Cette information

TABLEAU I

PERSPECTIVES COMPARATIVES DE L'ÉIS

	<u>MODÈLE TECHNIQUE</u>	<u>MODÈLE POLITIQUE</u>
1. Philosophie de la science :	<u>Positivisme logique</u> ; les sciences sociales sont étudiées sur le même modèle que les sciences naturelles; recherche des régularités observables sur lesquelles peuvent être basées les prédictions et la planification.	<u>Théorie critique</u> : les chercheurs en sciences sociales tentent de comprendre les processus et les structures du changement, afin de favoriser l'établissement d'une société plus humaine.
2. Rôle et objectif de la planification	<u>Responsable</u> : optimiser le bien-être social en facilitant de manière efficace le développement et en réduisant au minimum ses répercussions négatives.	<u>Réceptif</u> : en arriver à un processus de développement plus équitable en permettant à la collectivité de le prendre en main.
3. Notion de prise de décisions	<u>Rationnelle</u> : amélioration du choix par la production d'information globale, précise et factuelle; accent sur la méthode scientifique.	<u>Ouverte</u> : amélioration du choix par la participation des citoyens; accent sur la détermination des besoins et des valeurs.
4. Nature de l'ÉIS	<u>Élément technique du processus de planification et de prise de décisions</u> : accent sur l'énoncé des incidences sociales; recours à des spécialistes, les apports factuels et les données traitées.	<u>Élément de développement communautaire du processus politique</u> : le processus met l'accent sur la qualité de la participation; recours à l'opinion public et l'expérience personnelle.
5. Mode de recherche	<u>Limitatif et objectif</u> : analyse indépendante et sans attribution de valeur à l'identification et à la prédiction des incidences; orientée vers la quantification de l'information; visant à améliorer les outils et la capacité de recherche.	<u>Holistique et subjectif</u> : intervention et attribution de valeurs en vue de clarifier les problèmes; orienté vers la qualification de l'information; visant à améliorer les relations entre les personnes directement touchées et les décideurs de l'extérieur.

servirait ensuite de base à la négociation et la gestion des incidences sociales. Cependant, d'autres souhaiteraient **plutôt** utiliser l'**ÉIS** comme une évaluation préalable à la prise de décisions, et qui **faciliterait** justement cette prise de décisions.

Il est clair que l'**ÉIS** doit s'**orienter** dans ces deux directions en **même** temps. Elle **doit** chercher à **accroître** sa capacité de prédiction au moyen de méthodes conceptuelles plus perfectionnées et plus fiables. Par ailleurs, le **contrôle** des projets lui permettra de recueillir des **connaissances** fondamentales au sujet des processus de changements sociaux qui pourraient mener à l'utilisation d'une méthode très différente de planification des projets, telle le règlement des conflits et des **positions** négociées tout au long du processus de prise de décisions.

Le Conseil souhaiterait que soient réalisées davantage d'études dans le domaine du contrôle et des **prévisions** des incidences sociales. Les questions associées à ce genre de recherche sont les suivantes :

- Dans quelle mesure peut-on prévoir les répercussions sociales? Quelles méthodes **s'y** prêtent le mieux?
- Quelles seraient les caractéristiques d'un programme efficace de contrôle social pour divers genres de projets?
- Comment les collectivités **peuvent-elles** participer plus efficacement au contrôle des incidences : quel soutien peuvent leur apporter les organismes publics et les promoteurs au chapitre du contrôle

et de la gestion des changements?

- Quels thèmes, méthodes ou perspectives appropriés des disciplines des sciences sociales pourrait-on utiliser pour améliorer la capacité de contrôler l'évolution des changements **sociaux**?
- Quel genre de cadres et de techniques existe-t-il **déjà** pour l'**évaluation** des incidences après coup? Dans quel le mesure ces cadres et techniques sont-ils efficaces?

3.4 Modalités institutionnelles pour la réalisation et l'utilisation des ÉIS

Les **ÉIS** ne sont pas faites en vase clos. Divers organismes de **réglementation** les exigent; elles sont **réalisées** par différents promoteurs et évaluées par divers représentants officiels des gouvernements et groupes communautaires. L'évolution d'une **ÉIS** commence généralement par la nécessité d'une étude. Un mandat **précis** est préparé par l'**organisation** qui demande le **travail**; commence alors le processus de la réalisation de ce mandat. Suit la période de **mise** en oeuvre et de travaux sur le terrain, après lesquels vient la rédaction du rapport, selon une présentation généralement **établie** par l'**organisme** d'examen. Il y a ensuite la période d'examen, la décision et, parfois, la période de contrôle pendant **laquelle** les incidences socio-économiques réelles sont décrites et analysées puis comparées aux incidences **socio-économiques** prévues.

Toutes ces étapes de **politique** et de procédure pour la **réalisation** des

ÉIS ont une très grande influence sur le résultat final de l'ÉIS relativement à l'étendue, aux méthodes, à l'intégration à d'autres éléments de l'évaluation environnementale et même les conclusions. Ces accords peuvent également avoir un effet appréciable sur la mesure dans laquelle le processus d'évaluation des incidences peut lui-même engendrer des conséquences sociales positives ou négatives. Ainsi, un mandat trop restreint établi par un promoteur ou un gouvernement peut avoir un effet profond et négatif sur les attitudes de la population à l'égard de l'élaboration de projets.

Prenons le cas d'un ministère provincial des Transports qui demande une ÉIS d'un projet d'autoroute dans une région éloignée de la province. Le ministère a préparé un mandat d'une demi-page dans lequel on demande à l'expert-conseil a) d'étudier les "conséquences sociales" sur les collectivités X et Y; b) de ne pas tenir compte de la question des revendications territoriales; c) de concentrer son étude sur la question de l'accessibilité, pour les membres des collectivités, des services et des centres situés aux deux extrémités du tronçon proposé; et d) de réaliser l'étude en deux mois. Cette étude sera très différente de celle qui serait basée sur a) un mandat plus étendu, b) un échéancier plus long, c) un ensemble de facteurs plus explicites à étudier et ainsi de suite.

Si les personnes susceptibles de subir les changements ou les effets négatifs d'un projet d'autoroute jugent elles aussi que le mandat de l'ÉIS est trop restreint et trop précipité, elles risquent de se sentir lésées par le procédé même qui doit répondre à leur besoin.

Dans ce cas, un conflit social, des tensions psychologiques et un sentiment d'aliénation sont des conséquences inévitables des "procédés" et non une possibilité de changement social découlant du projet.

L'expérience a montré que l'influence des institutions sur la crédibilité et le résultat final d'une ÉIS est très grande. Certains types d'accords Institutionnels semblent plus susceptibles que d'autres de favoriser le déroulement de l'ÉIS. La détermination du mandat, le processus d'examen, les normes appliquées à cet examen, le rôle de la consultation publique, les ressources financières affectées à cet exercice sont tous des facteurs essentiels à la production des ÉIS.

Le Conseil souhaiterait déterminer le genre de modalités institutionnelles le plus susceptible de produire les ÉIS les plus profitables. Plus particulièrement, il aimerait qu'on réponde aux questions suivantes :

- Y a-t-il des limites inhérentes aux études d'une ÉIS faites par les promoteurs?
- Qu'est-ce que les principaux représentants des grands organismes sociaux intergouvernementaux considèrent comme le point de référence approprié relativement aux travaux de l'ÉIS?
- Dans quelle mesure les présentes modalités institutionnelles d'évaluation des incidences sociales sont-elles responsables du fait que le procédé lui-même engendre des conséquences sociales négatives?
- Quelle est la structure, au sein

de **certaines** organisations (le promoteur, le gouvernement et la population), pouvant servir à la définition du mandat des **ÉIS** et comment les différents **services** de ces organisations participent-ils au processus?

- Quel les procédures et politiques internes les différentes institutions ont-elles **établies** pour examiner les **ÉIS**, déterminer les lacunes ou les points satisfaisants et décider des recommandations à faire?

3.5 Évaluation de l'importance

L'évaluation de l'importance des incidences est au **coeur même** de l'évaluation environnementale. Elle suppose l'affectation de valeurs aux incidences, le choix **d'échanges** valables implicites ou explicites et l'établissement d'une opinion globale au sujet de l'acceptation sociale d'un projet. C'est là une procédure complexe qui pose des problèmes sur deux plans : comment déterminer les changements sociaux importants engendrés par le projet, en soi; et comment comparer et mesurer les effets sociaux **importants** par rapport à l'équilibre global des **coûts** et des avantages environnementaux et économiques.

Qui décide de ce qui constitue une incidence sociale **"importante"** et de quel la façon? Comme avec tant d'autres éléments **d'ÉIS**, c'est là un point **extrêmement** controversé. Certains croient qu'il revient aux personnes touchées par ces incidences d'évaluer **l'importance** de celles-ci, c'est-à-dire que si la collectivité croit que l'incidence A est importante, alors elle doit être reconnue comme telle par les décideurs. D'autres croient que cette

question relève de l'auteur de l'énoncé **d'ÉIS**, en justifiant sa décision d'accorder plus d'importance à une incidence qu'à une autre. Là encore, un nombre de plus en plus grand de personnes croient que la question d'importance en est essentiellement une de politique et non de technique. **C'est** donc dire que les décideurs doivent accepter la responsabilité de décider quelles incidences possibles **d'un** projet sont les plus importantes.

Le Conseil **reconnait** l'aspect politique de la question "d'importance", particulièrement lorsqu'il s'agit de mesurer des incidences sociales, économiques et biophysiques. Par ailleurs, il croit également qu'il y a possibilité d'émettre des opinions bien fondées. Ainsi, les conséquences sociales **d'une** réinstallation obligatoire durent longtemps, sont moins facilement gérées et compensées que les conséquences sociales de l'accroissement du rapport **dentiste/population d'une** ville. Donner simplement la liste de ces deux genres d'incidences sans faire de commentaires sur leur importance relative constituerait une perte de temps et une évaluation neutre à **l'extrême**.

Certains des sujets de recherche concernant la question de **l'importance** sont les suivants :

- Comment les principaux participants au processus établissent-ils l'importance des incidences sur les systèmes biologiques, sociaux et économiques (gouvernements, promoteurs, **collectivités/public**)?
- Comment **l'ÉIS** peut-elle être renforcée par d'autres formes d'analyse - telles que les analyses **coûts/avantages**, en vue **d'éta-**

blir les valeurs des incidences d'un projet? Quelles autres méthodes peuvent être utilisées pour donner une valeur aux incidences?

- Quel est le rôle approprié de l'évaluateur des ÉIS lorsqu'il assigne des valeurs aux incidences possibles? Quels sont les points d'éthique en cause?

4.0 PRIORITÉS ET RÉALISATION DE LA RECHERCHE DU CCRÉE

4.1 Priorités

Les cinq domaines décrits dans la section précédente n'englobent pas tous les problèmes rattachés à l'ÉIS et sur lesquels il faudrait faire des recherches. Il y a de nombreuses questions relatives à la fiabilité et à la pertinence des méthodes de recherche spécifiques auxquelles il faudrait répondre : par exemple l'à-propos des questionnaires structurés pour les collectivités d'autochtones, en vue d'établir des valeurs récréatives, plutôt qu'une démarche qui soit davantage fondée sur l'anthropologie. L'apparition des modèles de simulation et leur application à l'ÉIS est un autre domaine très intéressant qui mériterait d'être examiné et qui pourrait donner des résultats avantageux.

Cependant, les cinq domaines d'enquête mentionnés dans le présent document représentent ceux que le Conseil juge les plus pressants dans le domaine aujourd'hui. Ils peuvent toutefois changer avec le temps, tout comme les priorités du Conseil.

Les ressources du Conseil seront orientées immédiatement vers deux de ces domaines :

- la recherche sur les modalités institutionnelles pour l'ÉIS; et
- la recherche sur l'amélioration de la capacité de gestion, de prédiction et de contrôle des incidences.

A) Soutien des modalités institutionnelles

Les problèmes institutionnels sont reliés aux restrictions imposées par le contexte administratif sur la fonction, l'étendue et l'élément temps de l'ÉIS, ainsi que son intégration à d'autres éléments de l'évaluation environnementale. Les thèmes suivants ont un intérêt tout particulier pour le CCRÉE.

- L'efficacité des lignes directrices du gouvernement et des mandats pour la réalisation de l'ÉIS, ainsi que l'utilisation des résultats pour la prise de décisions.
- La nature des mécanismes permettant de relier les analyses socio-économiques et biophysiques du processus d'évaluation.
- L'équité et l'efficacité des procédures qui régissent actuellement les rôles, les relations et les responsabilités des principales parties lors des études d'incidences sociales,
- La possibilité d'utiliser un processus plus précis pour déterminer l'étendue des problèmes et clarifier les valeurs lors de l'ÉIS.

Cette étude de modalité institutionnelle devrait faire appel à des analyses de cas, tout en profitant de l'expérience fournie par une

évaluation plus générale des travaux d'ÉIS en cours (voir bibliographie). Un aspect important de cette recherche sera de considérer les limites du processus institutionnel de l'ÉIS ainsi que celles de la consultation publique en soi, et des mécanismes de médiation.

B) Recherche pour améliorer la capacité de gestion, de prédiction et de contrôle

Le CCRÉE considère l'élaboration de moyens de contrôle efficaces des incidences sociales comme une exigence fondamentale pour l'avancement des ÉIS. Les résultats du contrôle constitueraient la base d'une meilleure compréhension des relations de cause à effet. Cette base sera d'une grande valeur pour les prédictions des incidences des projets futurs, avec un meilleur taux de confiance qu'il n'est possible à l'heure actuelle. Le contrôle devrait aussi faire mieux ressortir l'importance de la gestion des incidences et l'évaluation de projet après coup.

Le Conseil souhaite renforcer ces tendances. À l'heure actuelle, les thèmes suivants semblent demander une attention particulière :

- La valeur des démarches actuellement utilisées pour intégrer la prédiction des incidences, leur contrôle et leur gestion.
- La capacité des programmes actuels de contrôler les incidences de façon à atteindre les objectifs sociaux définis par le gouvernement, les promoteurs et les collectivités.
- Le rôle actuel et possible des collectivités et des groupes visés

dans les programmes de contrôle.

- La nature du lien entre le contrôle social et biophysique, et les possibilités d'une meilleure intégration des deux.

4.2 Mise en oeuvre

Le CCRÉE a l'intention de donner suite à ses priorités de diverses façons. D'abord, il entreprendra et fera faire des travaux de recherche et d'élaboration. La plupart des fonds limités affectés à l'ÉIS iront directement au soutien de projets de recherche. Les principaux mécanismes de mise en oeuvre seront des demandes de projets qui seront distribuées aux personnes, aux établissements et aux entreprises privées intéressés. Le Conseil assurera aussi le lien avec d'autres organismes de financement tels que le Conseil de recherches en sciences humaines et le Fonds renouvelable pour l'étude de l'environnement, afin d'obtenir leur appui officiel à ce programme de recherche. Le Conseil a aussi l'intention de consulter activement les établissements et les organismes des secteurs public, privé et universitaire qui sont intéressés par la recherche relative à l'ÉIS. Il encouragera, dans tous les cas où se sera possible, les démarches liées à ce programme de recherche.

La CCRÉE parraînera également des ateliers et des colloques afin d'examiner les nouvelles tendances et résultats de la recherche relative à l'ÉIS. Ces consultations seront généralement obligatoires en ce qui concerne les contrats de recherche parrainés par le CCRÉE. En outre, le Conseil organisera des colloques qui porteront sur les grands domaines d'intérêt mentionnés ci-dessus.

Enfin, le Conseil servira de **méca-**
nisme de promotion, de dissémination
et d'application des nouvelles idées
et pratiques pour **l'ÉIS**. Il tentera
de jouer son rôle de chef de file
par l'entremise **d'un** réseau de **con-**
tacts avec les professionnels et
d'autres personnes

intéressées dans le domaine.

Le présent document est à la fois
une description de la démarche
générale du Conseil **à l'égard** de la
recherche dans le domaine de **l'ÉIS**
et une invitation aux intéressés à
ses activités futures.

BIBLIOGRAPHIE

F. Tester et W. Mykes, Social impact Assessment: Theory and Practice. Detselig Enterprises, Calgary, 1981.

P. Meiser, "Report on the First International Conference on Social Impact Assessment", Social Impact Assessment Newsletter, janvier 1983, pp. 5-15.

R. Lang et A. Armour, Évaluation et examen des impacts sociaux, BFEÉE, Ottawa, 1981.

Society for Applied Anthropology, "Social Impact Assessment: What it is, and who does it?", in Social Impact Assessment Newsletter, septembre 1983, p. 13.

K. Finster busch et coi l., éd., Social Impact Assessment Methods, Sage Publications, Beverly Hills, 1983.

REMERCIEMENTS

Le Conseil canadien de la recherche sur l'évaluation environnementale tient à remercier de leur appui son Secrétariat et les autres personnes qui ont permis de réaliser la présente publication.

Le Conseil désire aussi remercier plus particulièrement les personnes suivantes pour leur précieuse collaboration :

M ^{me} Suzanne Veit	Expert-consultant Victoria (Colombie-Britannique)
D ^r J. O'Riordan	B.C. Ministry of Environment Victoria (Colombie-Britannique)
D ^r G.E. Beanlands	Directeur à la recherche, BFEÉE Halifax (Nouvel le-Écosse)
D ^r M.H. Sadler	Conseiller scientifique, BFEÉE Hull (Québec)
M. Barry Sadler	Membre, Secrétariat du CCRÉE Victoria (Colombie-Britannique)

ATELIER SUR L'ÉIS
LISTE DES PARTICIPANTS
Ottawa, les 9 et 10 janvier 1985

* Audrey Armour
York University
Toronto (Ontario)

Gordon Beanlands
Secrétariat du CCRÉE
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Peter Boothroyd
Expert-conseil
Vancouver (Colombie-Britannique)

Roy Bowles
Trent University
Peterborough (Ontario)

Louis D'Amore
Expert-conseil
Montréal (Québec)

Léandre Desjardins
Université du Nouveau-Brunswick
Moncton (Nouveau-Brunswick)

Diane Fournier
Secrétariat du CCRÉE
Hu II (Québec)

* Gerry Glazier
Petro-Canada
Calgary (Alberta)

Ray Hawco
Petroleum Directorate
St-Jean (Terre-Neuve)

John F. Herity
Secrétariat du CCRÉE
Hu II (Québec)

Carey Johanssen
Mobi Oil
St-Jean (Terre-Neuve)

Gay Kennedy
Government of N.W.T.
Yellowknife (T.N.-O.)

Gary Leach
Petro-Canada
Calgary (Alberta)

* J. O'Riordan
B.C. Ministry of Environment
Victoria (Colombie-Britannique)

Phil Paradine
Secrétaire lat du CCRÉE
Hu II (Québec)

* Nick Poushinsky
Gouvernement du Manitoba
Winnipeg (Manitoba)

Richard Roberts
Expert-conseil
Calgary (Alberta)

M. Husain Sadar
Secrétariat du CCRÉE
Hu II (Québec)

Barry Sadler
Secrétariat du CCRÉE
Victoria (Colombie-Britannique)

Geoff Thornburn
C.M.I.
Ottawa (Ontario)

* Suzanne Veit
Expert-conseil
Victoria (Colombie-Britannique)

David Young
Ontario Waste Management
Corporation
Toronto (Ontario)

*Membre du sous-comité du CCRÉE

CONSEIL CANADIEN DE LA RECHERCHE
SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

LISTE DES MEMBRES

1. Ms. Audrey Armour
85 Spruce Street
Aurora (Ontario)
L4G 1S2
2. Dr. Raymond J .P. Brouzes
Director
Environmental Affairs
Alcan Aluminum Limited
1188 ouest, rue Sherbrooke
Montréal (Québec)
H3A 3G2
3. Mr. Gerry T. Glazier
General Manager
Environmental and Social Affairs
Petro-Canada
Room 1516, West Tower
150 - 6th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3E3
4. Dr. Andy L. Hamilton
Environmental Advisor
International Joint Commission
18th Floor, Berger Building
100 Metcalfe Street
Ottawa (Ontario)
K1P 5M1
5. Dr. Art J. Hanson
Director
Institute for Resource and
Environmental Studies
Dalhousie University
1312 Robie Street
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 3E2
6. Dr. André Marsan
André Marsan & Associés
615, rue Belmont
Montréal (Québec)
H3B 2L8
7. Dr. Jon O'Riordan
Director of Planning
Ministry of Environment
Government of British Columbia
3rd Floor
777 Broughton Street
Victoria (C.-B.)
V8W 1E3
8. Mrs. Grace Patterson
Clinic Director
Canadian Environmental Law
Association
243 Queen Street W.
Toronto (Ontario)
M5V 1Z4
- 9.. Dr. N.W. Poushinsky
Secretary, Social Resource
Room 338, Legislative Bldg.
450 Broadway Avenue
Winnipeg (Manitoba)
R3C 0V8
10. Dr. E. Fred Roots
Conseiller scientifique
Environnement Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington
Hull (Québec)
K1A 0H3

SECRETARIAT DU CCRÉE

1. **Dr. Gordon E. Beanlands**
Directeur de la Recherche
Bureau fédéral d'examen
des évaluations environnementales
1318 Robie Street
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3H 3E2
2. **M. John F. Herity**
Directeur général
Politique et administration
Bureau fédéral d'examen
des évaluations environnementales
200, bou l. Sacré-Coeur
Hull (**Québec**)
K1A 0H3
3. **Dr. M. Husain Sadar**
Conseiller scientifique
Bureau fédéral d'examen
des évaluations environnementales
200, bou l. Sacré-Coeur
Hull (**Québec**)
K1A 0H3
4. **M. Barry Sadler**
Conseiller
1703 Ash Road
Victoria (C.-B.)
V8N 2T7
5. **M. Robert H. Weir**
Chef, Division des
systèmes des incidences
environnementales
Environnement Canada
351, boul. St-Joseph
Hull (Québec)
K1A 1C8